

**Commune de SIMANDRES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération  
N° 2025/01****Nomenclature  
7 / 7.1 / 7.1.1**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	10	12

**Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 17 janvier 2025

Date d'affichage : 17 janvier 2025

**Présents :** Mesdames, Nathalie PANSIOT, Clotilde GERARDIN, Anne Sophie VERDIEL,  
Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE,  
Patrick HARZEL, Stéphane BOREL

**Pouvoirs :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD  
Madame Frédérique LEPERS a donné pouvoir à Madame Nathalie PANSIOT

**Excusée :** Madame Isabelle LUIZET

**Secrétaire :** Monsieur Pierre-Emmanuel PAIRE

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, notamment son article 107,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que doit être présenté par le Maire, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport prévu à l'article L.21312-1 du CGCT sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration et la gestion et la dette de la commune de Simandres, ainsi que les autres éléments prévus aux articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT,

Considérant la présentation par Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe aux Finances, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientation budgétaire,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire 2025 du budget communal.

Le 23 janvier 2025

Le secrétaire de séance  
Pierre-Emmanuel PAIRELe Maire  
Michel BOULUD

Publié le 24 janvier 2025

Transmis en Préfecture le 24 janvier 2025



**Commune de SIMANDRES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération  
N° 2025/02****Nomenclature  
7/7.1/7.1.4**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
<b>13</b>	<b>10</b>	<b>12</b>

**Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 17 janvier 2025

Date d'affichage : 17 janvier 2025

**Présents :** Mesdames, Nathalie PANSIOT, Clotilde GERARDIN, Anne Sophie VERDIEL, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL

**Pouvoirs :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD  
Madame Frédérique LEPERS a donné pouvoir à Madame Nathalie PANSIOT

**Excusée :** Madame Isabelle LUIZET

**Secrétaire :** Monsieur Pierre-Emmanuel PAIRE

### **MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et de la restauration des milieux aquatiques.

A compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru notamment sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Considérant que la commune de Simandres est concernée par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé à 0.03 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025. Le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0.3. Le tarif proposé pour l'année 2025 est donc de 0.01 € HT par m<sup>3</sup> conformément aux instructions de l'agence RMC.

Considérant qu'il appartient à la société SUEZ de facturer et d'encaisser auprès des usagers du service d'assainissement collectif ce supplément au prix du mètre cube et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre (par le biais de notre délégataire de service, la société CHOLTON).



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la mise en place de la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » au profit de l'Agence de l'Eau RMC à compter de l'année 2025 d'un montant de 0.01 € HT par m<sup>3</sup>.
- **PRECISE** que cette redevance doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du m<sup>3</sup> d'eau potable, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **PRECISE** que cette redevance est facturée et encaissée auprès des usagers du service public d'assainissement collectif et reversée à la commune par le délégataire de service, la société CHOLTON.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document afférent à la présente décision.

Le 23 janvier 2025

Le Maire  
Michel BOULUD



Le secrétaire de séance  
Pierre-Emmanuel PAIRE

Publié le 24 janvier 2025

Transmis en Préfecture le 24 janvier 2025

# DOB 2025

## Rapport orientation budgétaire

1. PREAMBULE : .....	2
2. LE CONTEXTE GENERAL : .....	3
3. LA LOI DE FINANCES 2023 .....	4
4. SITUATION FINANCIERE de la COMMUNE : .....	5
5. LES REALISATIONS 2022 : .....	15
6. LES ORIENTATIONS pour 2023 .....	16
7. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2023 .....	17
8. LES EVOLUTIONS du PERSONNEL COMMUNAL .....	25
9. ASSAINISSEMENT .....	Erreur ! Signet non défini.

## 1. PREAMBULE :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif afin de présenter au Conseil municipal les grandes orientations du prochain budget.

Ce DOB n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Néanmoins il nous semble utile d'avoir cet échange préalablement au budget pour un meilleur alignement et une meilleure compréhension de tous.

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

### **Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Il doit présenter

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions des dépenses et des recettes en matière de programmation d'investissement et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et le profil de l'encours de dette.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Tels sont les éléments ici soumis au débat, initié lors de la Commission Finances du 8 Janvier 2025.

## 2. LE CONTEXTE GENERAL :

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un **environnement complexe et d'une grande instabilité**.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie. Le prolongement des guerres en Europe et au Proche-Orient invite à la prudence sur les tendances économiques à venir.

Concernant la zone euro, une croissance du PIB de 0,8 % est anticipée pour 2024 et de 1,3 % en 2025. L'élection américaine fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Une hausse des tarifs douaniers de 10 % pourrait conduire à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans. L'inflation quant à elle devrait continuer à diminuer sur 2025, estimé à : 1,8 % après 2,3 % en 2024.

Au niveau national, les indicateurs projetés restent assez moroses :

- Une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 (niveau équivalent à 2023 malgré une impulsion temporaire liée aux Jeux Olympiques) selon l'INSEE et de 0,9 % pour 2025 selon la Banque de France (inférieur aux hypothèses PLF 2025)
- Une inflation qui poursuit sa baisse à 2,3 % en 2024 et estimée à +1,7 % pour 2025

Après un déficit public en 2023 qui s'est élevé à 5,5 % du PIB (4,7 % en 2022), celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024 contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité. Sans effort de réduction du déficit, celui-ci pourrait atteindre 7% en 2025. Le projet de Loi de Finance 2025 vise un effort de redressement budgétaire pour ramener le déficit public à 5 %.

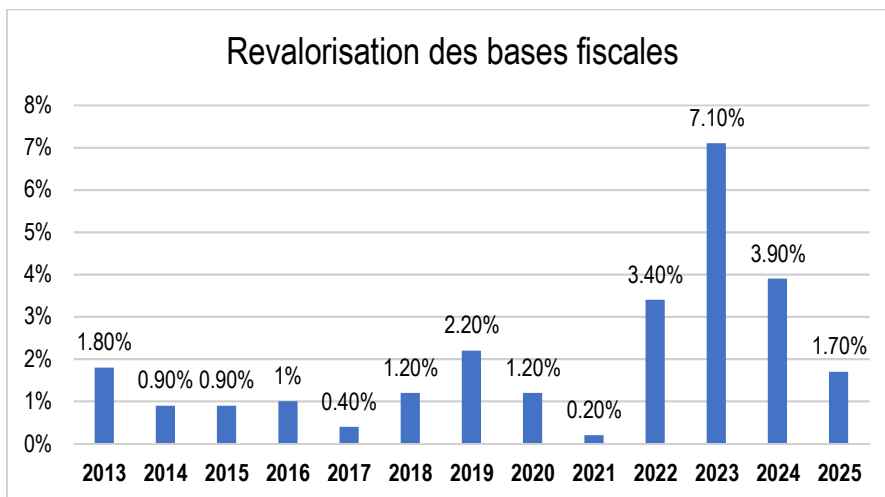
Données principales du PLF	2024	Projection 2025
Inflation	2,3%	1,8%
Evolution PIB	1,1%	1,1%
Déficit (en % du PIB)	6,1%	5%
Dette publique (en % du PIB)	112,9%	109,6%

En pratique, la non adoption du projet de Loi de Finances 2025 et l'instabilité politique actuelle laisse à penser que l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent.

Dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de dégradation des perspectives économiques au sein de la zone euro, la Banque centrale européenne a procédé à une quatrième **baisse de ses taux d'intérêt**. Son principal taux directeur s'établit à 3% depuis le 18 Décembre 2024 (versus 4% fin 2023)

La structure de dette actuelle de la commune l'expose peu à l'évolution des taux d'intérêts comparativement à la moyenne des collectivités. Cet indicateur reste cependant intéressant pour de possibles emprunts à venir.

L'inflation impacte par contre l'évolution de la **revalorisation annuelle automatique des bases fiscales**. La **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** pour 2025 égale à l'IPCH (l'indice des prix à la consommation harmonisé) constatée entre novembre 2023 et novembre 2024 devrait être de **1,7%**, soit en baisse continue (3,9% en 2024).



Concrètement, en 2024 la base de calcul de la taxe foncière augmentera de 1,7%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

### 3. LA LOI DE FINANCES 2025

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF) a été déposé à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 2024 dans un contexte inédit, puisque la dissolution de l'assemblée nationale le 9 juin dernier n'a pas permis de respecter le calendrier fixé règlementairement pour le dépôt de ce texte.

L'examen du PLF 2025 en séance publique a débuté le 21 octobre avec de nombreux amendements déposés dès le dépôt du texte. Dans l'incertitude actuelle concernant l'évolution du PLF, tout ce qui suit, est extrait de sa version initiale ou basé sur des éléments figurant dans ce texte.



Selon l'exposé général des motifs, le budget de l'Etat pour 2025 « présente une ambition forte et indispensable de redressement des comptes publics ».

Les principaux objectifs du PLF 2025 sont, la **baisse du déficit pour le ramener sous le seuil des 3 % en 2029, ainsi que la réduction de la dette** qui s'élève en 2024 à 3 228 milliards € (dont 208 milliards de dette des collectivités locales, soit 6,4 %).

Pour le diminuer, l'Etat prévoit de réduire la dépense publique de 41,3 milliards € et d'augmenter les recettes (hausse d'impôts) à hauteur de 19,3 milliards €. Les efforts de réduction de la dépense publique concerneront aussi les collectivités locales : le PLF comprend plusieurs mesures en ce sens.

La loi de programmation des Finances publiques du 18 décembre 2023 (article 16) avait fixé un cadre pluriannuel **d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales** : pour 2024 ce taux était de 2 % et de **1,5 % pour 2025**. Ce cadre n'a pas été remis en cause et conserve un caractère indicatif.

L'article 29 fixe le montant national de la **dotation globale de Fonctionnement (DGF)**, à 27,2 milliards €, **stable en valeur par rapport à 2024**. Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de

fonctionnement comme les années passées. A noter qu'une légère augmentation a pu bénéficier à notre commune en 2024.

L'article 30 module les conditions d'attribution du **FCTVA** (Fonds de compensation de la TVA). **Le taux est abaissé de 16,404 % à 14,850 % et les dépenses de fonctionnement, comme l'entretien des bâtiments, ne sont plus éligibles à ce fonds.** Le FCTVA global est ainsi réduit de 800 millions €.

Enfin, l'article 64 instaure un **mécanisme de mise en réserve pour les collectivités locales**. Un prélèvement sur le montant des impositions revenant aux communes, aux départements, aux régions et à leurs établissements publics à fiscalité propre (comme les métropoles, communautés de communes et d'agglomération) dont les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions, est créé. Notre commune n'est pas concernée par cette mesure.

En ce qui concerne les subventions :

- Le Fonds vert est réduit de 1,5 milliard et passe à 1 milliard d'euros.
- Les enveloppes nationales pour la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et Dotation politique de la ville (DPV) resteraient stables en 2025

**Le PLF 2025 prévoit une réduction globale des crédits revenant aux collectivités locales de 6,5 milliards €. Toutes les collectivités sont concernées.**

Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale, il est prévu une réduction du déficit de la CNRACL avec hausse de 4 points du taux de cotisation retraite (+12,64%) pour les collectivités

Par ailleurs, l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un **"budget vert"** est reconduite, c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. Ce document présentera dans les collectivités concernées "les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France". Les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité "d'identifier et isoler" la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (art. 192), ce que l'on appelle couramment la **"dette verte"**.

## 4. SITUATION FINANCIERE de la COMMUNE :

2025 est le cinquième budget du mandat en cours.

Fin 2023 la commune de Simandres présentait une situation financière très saine :

- L'épargne brute ou capacité d'autofinancement s'est élevé à 335 k€.
- Le fond de roulement s'est élevé à 1 459 k€
- L'encours de dette s'élève à 191k€ au 31/12/2023
- La capacité de désendettement se situe à 0,6 ans, ce qui est un niveau très confortable (bien en-deçà du niveau d'alerte de 10 ans).

Fin 2024, la situation financière reste très saine.

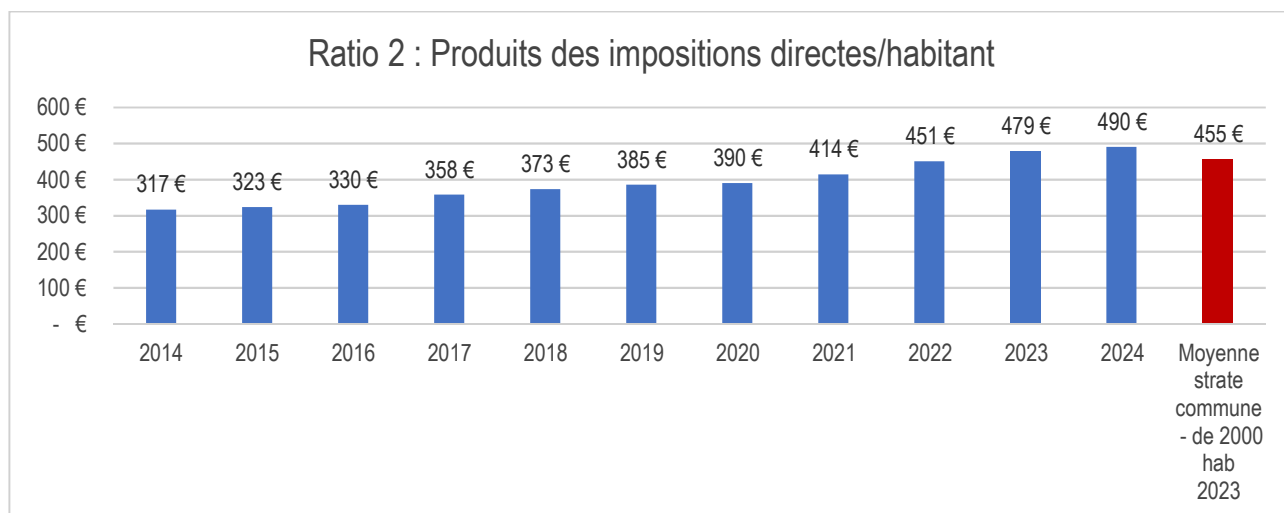
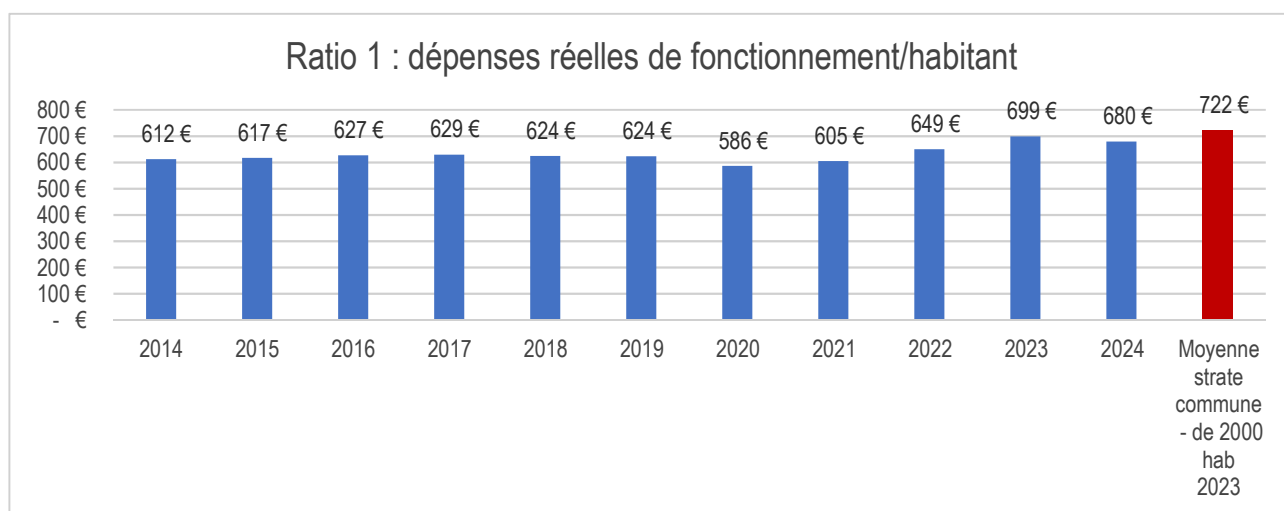
- L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est projetée à 430k€.
- Le fond de roulement est projeté à 1 292 k€
- L'encours de dette s'élève à 166k€ au 31/12/2024



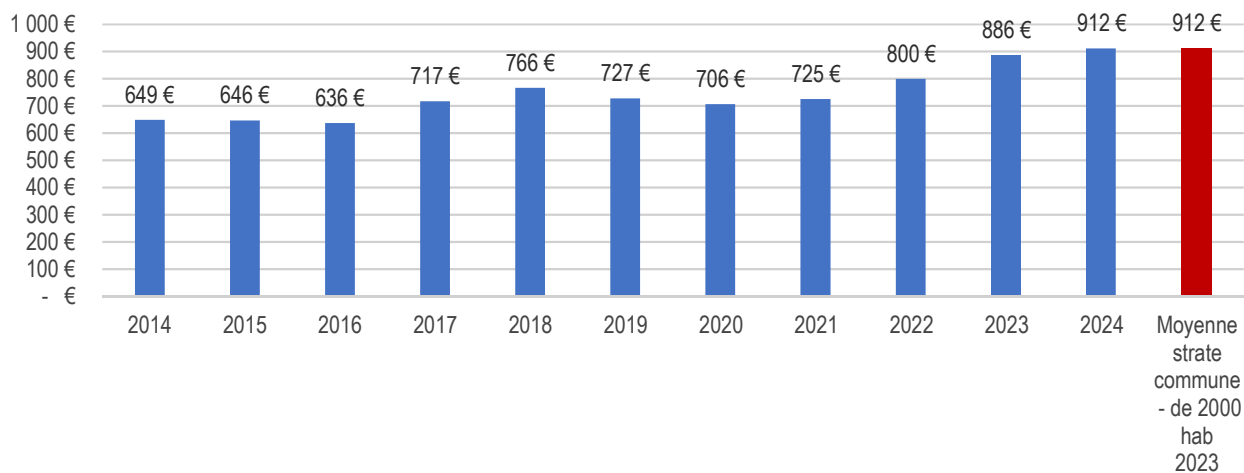
- La capacité de désendettement est projetée à environ 0,4 ans, ce qui est un niveau très confortable (bien en-deçà du niveau d'alerte de 10 ans).

La situation des communes peut être appréciée selon les ratios décrits dans l'article R2313-1 du CGCT et comparée aux moyennes nationales des communes de notre strate publiées par la DGCL au titre de l'année 2023 (2024 non encore disponibles). Voir page 6 à 9

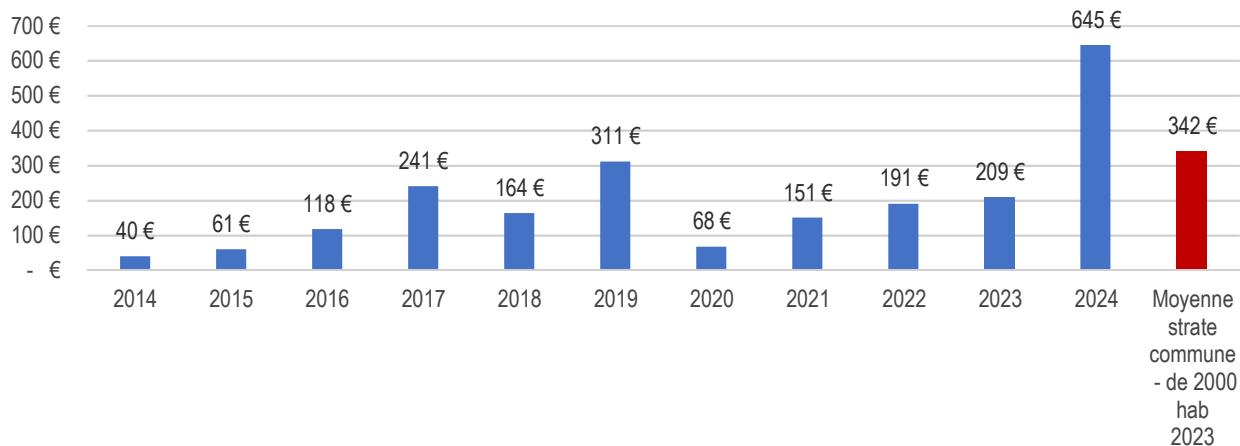
## RATIOS FINANCIERS comparés à la strate



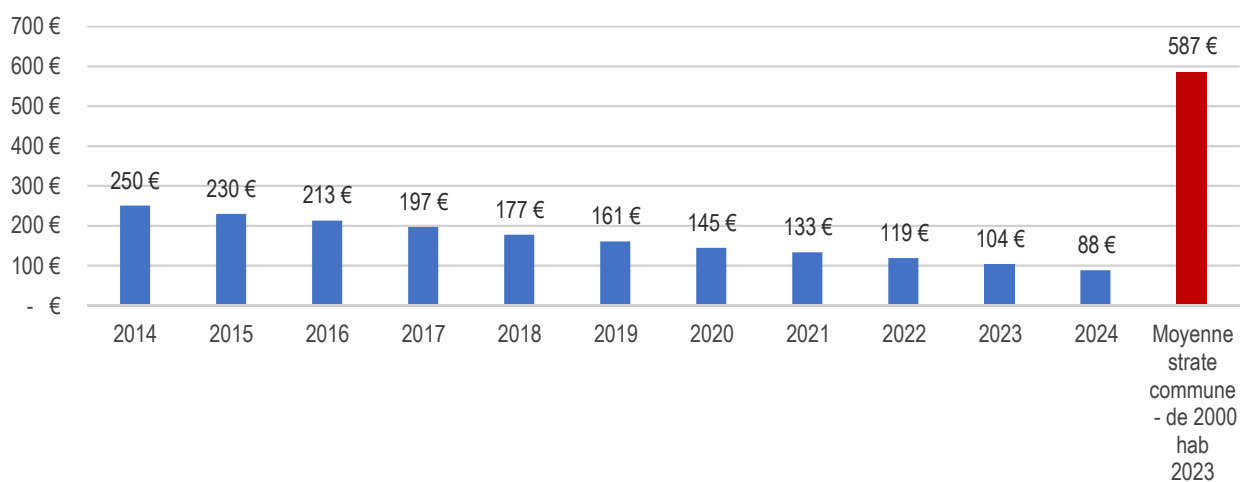
### Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement/habitant



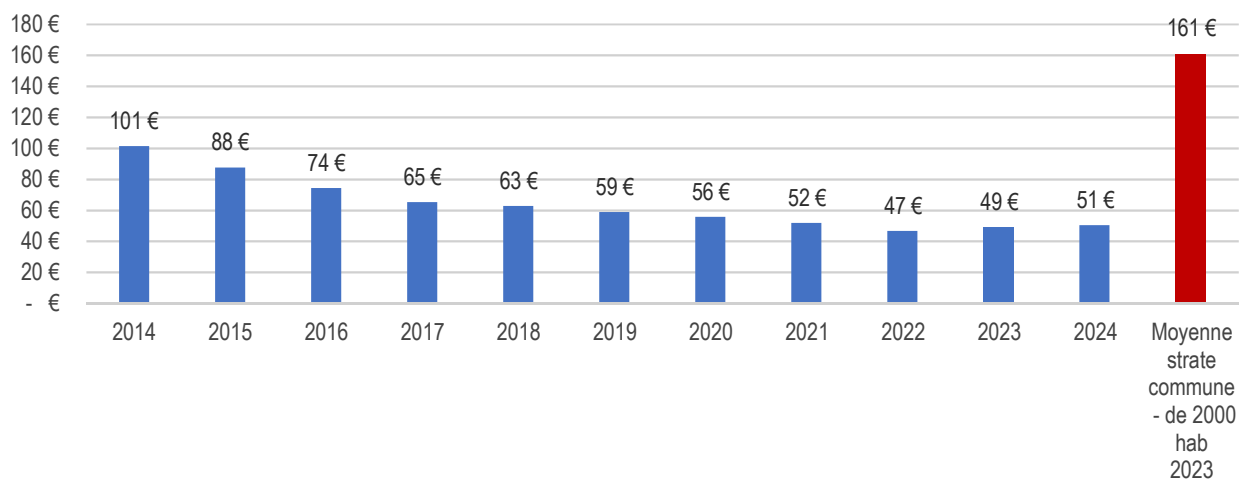
### Ratio 4 : Dépenses d'équipements brutes/habitant



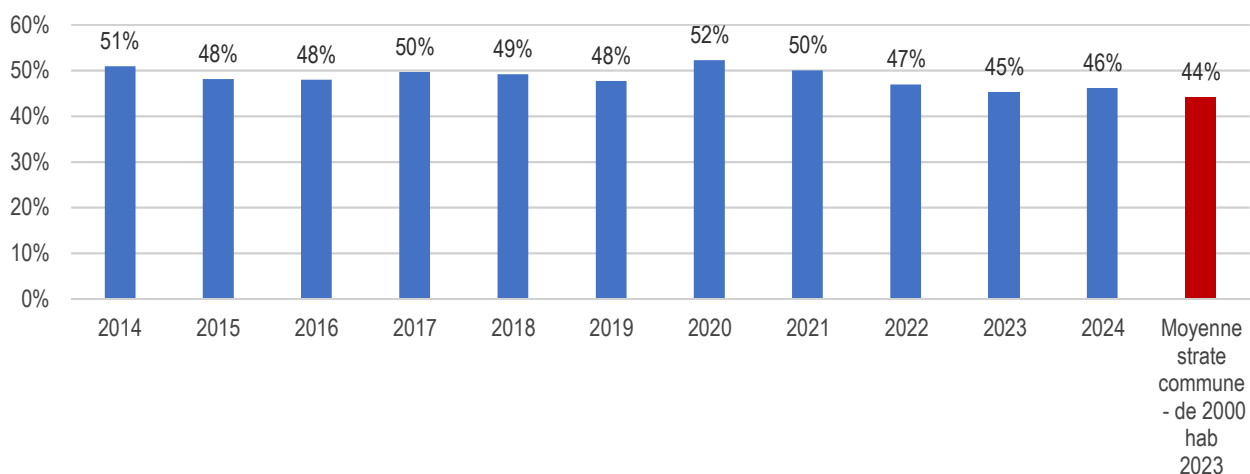
### Ratio 5 : Dette/habitant



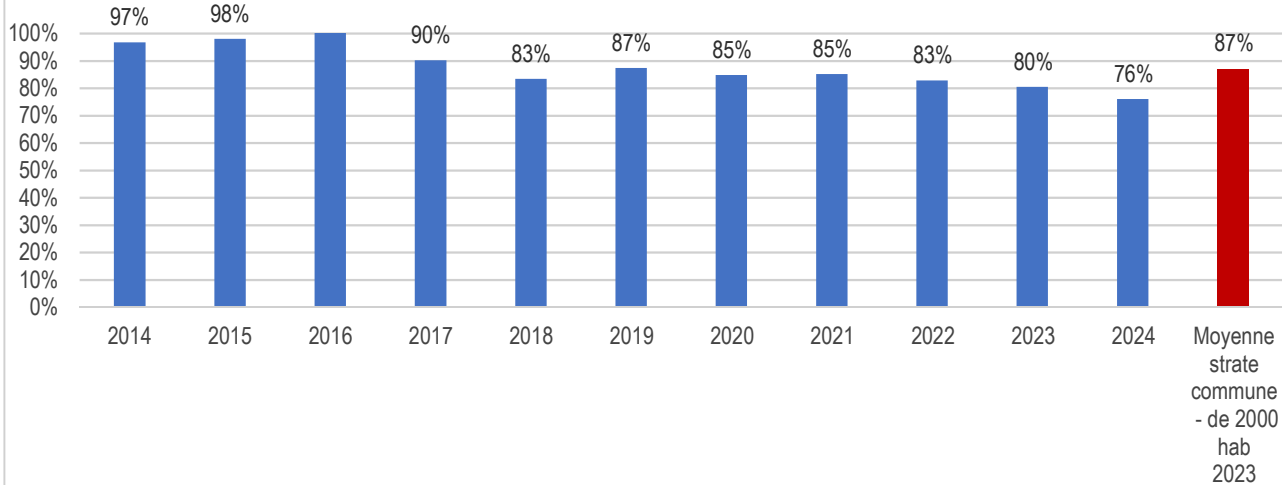
Ratio 6 : DGF/habitant

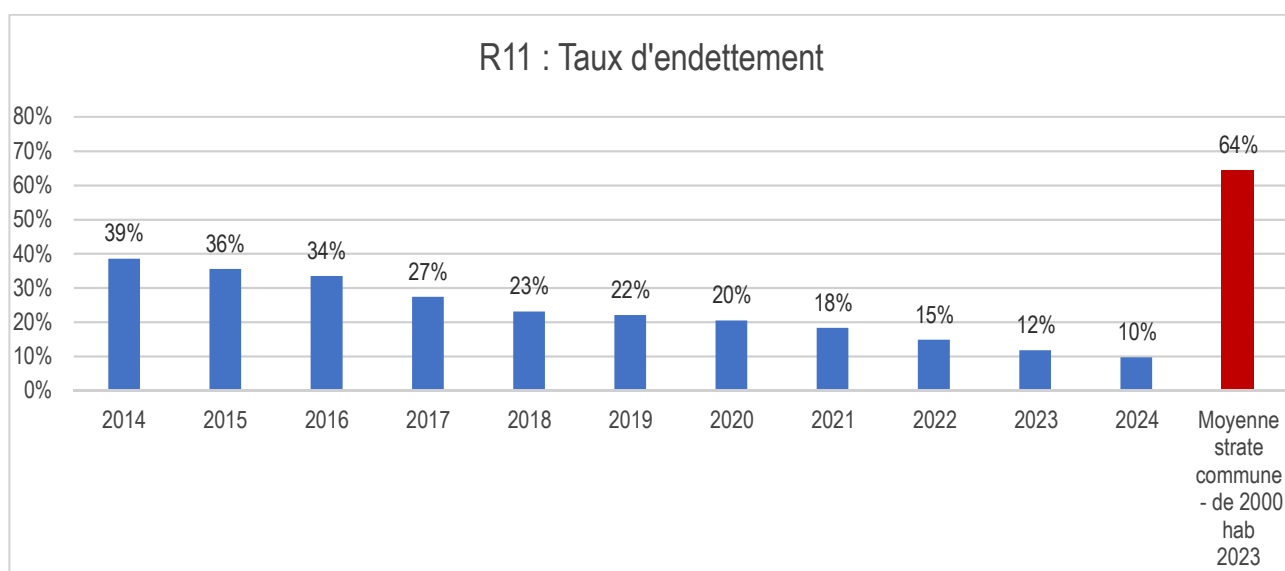
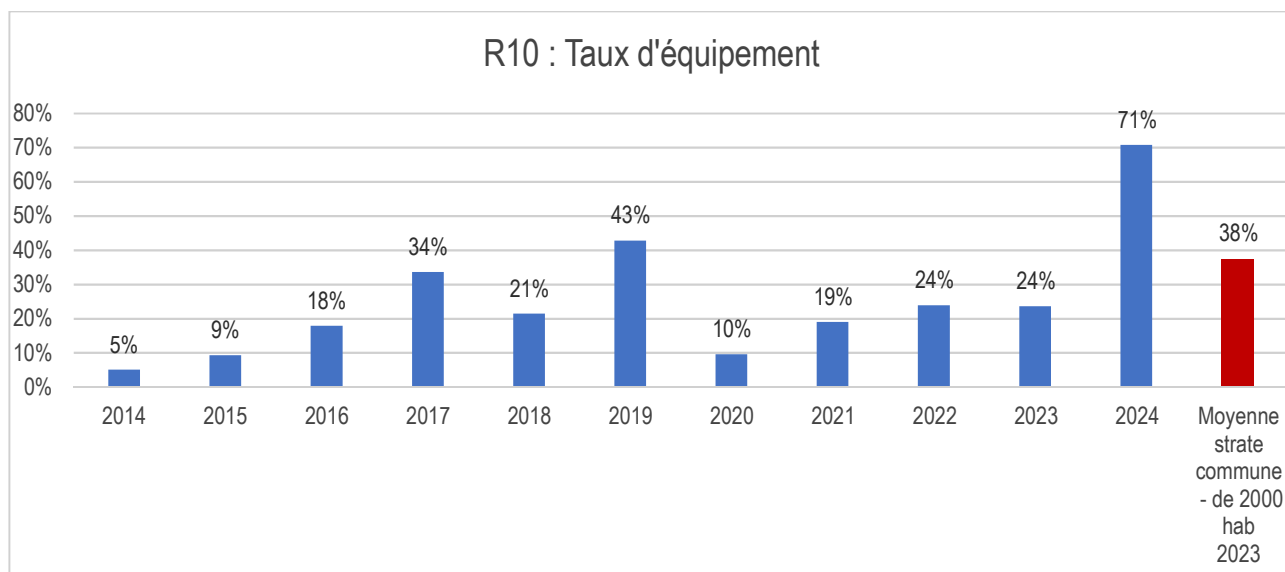


Ratio 7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement



R9 : Marge d'autofinancement courant (MAC)





- Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont en baisse (gain énergie principalement pour cette année) un peu inférieurs à la strate de communes équivalentes
- Les produits des impositions directes par habitant sont un peu en hausse lié à l'augmentation des bases corrélés à l'inflation, les taux pour la commune n'ayant pas changé. Au final les produits des impositions directes par habitant sont un peu supérieurs à la strate de communes équivalentes.
- Les recettes réelles de fonctionnement par habitant sont en nette augmentation depuis 2021 (lié notamment à l'augmentation de l'attribution de compensation CCPO et à la dotation de solidarité communautaire en hausse cette année) et s'établissent à un niveau équivalent à la strate
- Les dépenses d'équipements brutes par habitant sont en nette augmentation en 2024, supérieur de plus de 45% à la strate, c'est aussi le cas du taux d'équipement. Ceci est en lien avec l'accélération des investissements pour la commune cette année.

- La dette par habitant reste très inférieure à la strate comme le taux d'endettement, il pourra ainsi être fait recours à l'emprunt pour financer le plan pluriannuel d'investissement même si la marge d'autofinancement courante est très confortable
- La DGF, dotation d'état, par habitant est à nouveau en légère hausse mais reste très inférieur à la strate.
- Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement total est dorénavant un peu supérieur à la strate, ceci intégrant des services tels que le centre de loisirs fournis aux habitants ce qui est loin d'être le cas pour des communes de notre taille

-----

COMMUNE : CALCUL DU RESULTAT 2024			
<b>Fonctionnement</b>	<b>Année n-1 (002)</b>	<b>Réalisé 2024</b>	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses		1 306 801,92 €	1 306 801,92 €
Recettes	1 459 435,01 €	1 714 728,82 €	3 174 163,83 €
Résultat	1 459 435,01 €	407 926,90 €	<b>1 867 361,91 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Année n-1 (001)</b>	<b>Réalisé 2024</b>	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses		1 239 844,74 €	1 239 844,74 €
Recettes	25 372,50 €	385 442,96 €	410 815,46 €
Résultat		- 854 401,78 €	<b>- 829 029,28 €</b>
Crédit de report BP dépenses		158 808,78 €	
Crédit de report BP recettes		412 659,50 €	
Résultat crédit de report BP		253 850,72 €	
<b>TOTAL</b>			<b>575 178,56 €</b> A prendre en cpte pr affectation de résultat

Les différents indicateurs financiers page suivante montrent qu'entre 2024 et 2023 :

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont à un niveau quasiment équivalent malgré des hausses et baisses dans le détail des chapitres. A noter notamment :
  - Une baisse du coût de l'énergie (-40k€)
  - Une baisse du service ADS CCPO pour l'instruction des dossiers d'urbanisme suite à des régularisations mises en œuvre en 2023 (-16k€)
  - Une baisse des contrats de service (-17k€) mais des factures non parvenues sur 2024
  - Une augmentation des dépenses liés à la maintenance des poteaux incendie (+20k€)
  - Une augmentation des dépenses de taxe foncière suite régularisation de 2023 (+17k€)
  - Une augmentation des dépenses liées à la fréquentation plus importante de la cantine, garderie et du centre de loisirs que l'on retrouve aussi en recettes (+12k€)
  - Une augmentation des coûts de personnel et frais assimilés (+11k€)
- Parallèlement les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 6% principalement lié à :
  - Une augmentation des impôts et taxes perçues lié notamment à l'augmentation des bases fiscales (voir plus haut) et malgré la baisse des droits de mutation (+26k€)
  - La légère augmentation de la dotation d'état DGF & DSR (+5k€)
  - Une hausse de la dotation de solidarité communautaire (+38k€)
  - Le remboursement d'un contentieux avec EDF (+13k€)
  - Une augmentation de fréquentation de la cantine, garderie et centre de loisirs (+19k€)

Cet équilibre favorable entre les dépenses et recettes réelles de fonctionnement a permis d'augmenter de manière importante les dépenses d'équipement brutes.

L'équipe a un souci constant d'économie. A cette fin toutes les dépenses hors marché ou contrat et dépenses courantes sont examinées en bureau majoritaire pour approbation. Le contrôle mis en place en mairie fait que les adjoints signent les factures leur incombant en-dessous de 1000€ et le Maire contresigne avant enregistrement à la trésorerie.

Cette situation financière globale favorable nous permet d'aborder sereinement l'année 2025 malgré le contexte économique incertain.

## ANALYSE FINANCIERE

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024 / 2023 %
ch/011 - Charges à caractère général	312 134,88 €	350 182,80 €	422 756,47 €	481 378,76 €	473 765,40 €	-2%
ch/012 - Charges de personnel	558 626,19 €	547 757,65 €	555 455,03 €	579 785,75 €	590 526,46 €	2%
ch/014 - Aténuation de produits (FPIC)	48 335,00 €	51 225,00 €	50 643,00 €	49 102,00 €	41 551,00 €	-15%
ch/65 - Autres charges gestion courante	147 196,87 €	138 073,02 €	152 438,95 €	166 873,33 €	169 675,41 €	2%
ch/67 - Charges exceptionnelles	3 260,90 €	8 131,06 €	915,00 €	3 137,97 €	383,00 €	-88%
ch/68 - Dotations	- €	327,00 €	1 074,70 €	2 658,72 €	2 617,00 €	-2%
<b>=Dépenses Réelles de Fonct. (DRF)</b>	<b>1 069 553,74 €</b>	<b>1 095 696,53 €</b>	<b>1 183 283,15 €</b>	<b>1 282 936,53 €</b>	<b>1 278 518,27 €</b>	<b>0%</b>
ch/013 - Aténuation des charges	23 918,40 €	21 970,40 €	24 582,10 €	21 134,05 €	18 052,60 €	-15%
ch/70 - Pds des services, du domaine...	102 959,65 €	128 067,45 €	141 397,36 €	161 577,96 €	177 558,22 €	10%
ch/73 - Impôts et Taxes	921 628,88 €	972 130,48 €	1 063 646,47 €	1 206 267,70 €	1 269 958,20 €	5%
ch/74 - Dotations, subventions, participations	149 445,92 €	119 053,92 €	132 307,34 €	121 511,11 €	127 428,47 €	5%
ch/75 - Autres pds gestion courante	74 658,61 €	66 667,23 €	92 155,16 €	101 847,48 €	118 081,66 €	16%
ch/77 - Produits exceptionnels	14 758,66 €	5 169,18 €	3 140,23 €	12 836,90 €	3 646,00 €	-72%
<b>= Recettes Réelles de Fonct. (RRF)</b>	<b>1 287 370,12 €</b>	<b>1 313 058,66 €</b>	<b>1 457 228,66 €</b>	<b>1 625 175,20 €</b>	<b>1 714 725,15 €</b>	<b>6%</b>
<b>Epargne de Gestion =</b>	<b>217 816,38 €</b>	<b>217 362,13 €</b>	<b>273 945,51 €</b>	<b>342 238,67 €</b>	<b>436 206,88 €</b>	<b>27%</b>
- ch/66 - Charges financière	9 699,84 €	8 909,56 €	8 091,35 €	7 244,20 €	6 367,10 €	-12%
+ ch/76 - Produits financiers	2,31 €	2,18 €	2,06 €	2,83 €	3,98 €	41%
<b>= Epargne brute (autofinancement)</b>	<b>208 118,85 €</b>	<b>208 454,75 €</b>	<b>265 856,22 €</b>	<b>334 997,30 €</b>	<b>429 843,76 €</b>	<b>28%</b>
20 - 21 - 23 - Dépenses d'équipement	123 703,50 €	249 652,36 €	347 819,41 €	383 458,74 €	1 213 013,28 €	216%
204 - Subventions d'équipement versées	- €	23 933,04 €	- €	- €	- €	
Remboursement du capital	22 349,72 €	23 140,00 €	23 958,21 €	24 805,36 €	25 682,46 €	4%
<b>= Dépenses Réelles d'Investissement (DRI)</b>	<b>146 053,22 €</b>	<b>296 725,40 €</b>	<b>371 777,62 €</b>	<b>408 264,10 €</b>	<b>1 238 695,74 €</b>	<b>203%</b>
FCTVA	90 023,61 €	20 849,25 €	33 722,89 €	28 891,25 €	51 569,41 €	78%
Dotations et subventions d'équipements	100 316,54 €	193 891,49 €	266 193,08 €	303 476,91 €	247 946,22 €	-18%
<b>= Recettes Réelles d'Investissement (RRI)</b>	<b>190 340,15 €</b>	<b>214 740,74 €</b>	<b>299 915,97 €</b>	<b>332 368,16 €</b>	<b>299 515,63 €</b>	<b>-10%</b>
<b>Epargne nette =</b>	<b>185 769,13 €</b>	<b>185 314,75 €</b>	<b>241 898,01 €</b>	<b>310 191,94 €</b>	<b>404 161,90 €</b>	<b>30%</b>
<b>Taux d'Epargne Brute (EB/RRF) =</b>	<b>16,17%</b>	<b>15,88%</b>	<b>18,24%</b>	<b>20,61%</b>	<b>25,07%</b>	
Encours de dettes au 31.12 =	263 903,03 €	240 763,03 €	216 804,82 €	191 199,46 €	166 317,00 €	-13%
<b>Capacité de désendettement (en année) =</b>	<b>1,27</b>	<b>1,15</b>	<b>0,82</b>	<b>0,57</b>	<b>0,39</b>	
<b>Encours par habitant</b>	<b>144,68</b>	<b>132,94</b>	<b>118,99</b>	<b>104,20</b>	<b>88,42</b>	

**Epargne brute** (ou autofinancement brut) : doit au moins pouvoir couvrir le remboursement du capital de la dette

**Epargne nette** : elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après le financement des remboursements de dette

## TAXES DIRECTES LOCALES et DOTATIONS DIVERSES

<b>3 Taxes</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	<i>Base</i>	<i>Base</i>	<i>Base</i>	<i>Base</i>	<i>Base</i>	<i>Base</i>
Taxe d'habitation	2 937 014 €	3 051 910 €		48 319 €	65 152 €	42 000 €
Taxe foncière (bâti)	2 030 731 €	2 109 416 €	2 160 812 €	2 266 071 €	2 416 405 €	2 544 000 €
Taxe foncière (non bâti)	56 459 €	56 330 €	56 674 €	58 109 €	63 305 €	65 300 €
	<i>Taux</i>	<i>Taux</i>	<i>Taux</i>	<i>Taux</i>	<i>Taux</i>	<i>Taux</i>
Taxe d'habitation	12,06%	12,06%		12,06%	12,06%	12,06%
Taxe foncière (bâti)	14,87%	14,87%	25,90%	25,90%	25,90%	25,90%
Taxe foncière (non bâti)	52,99%	52,99%	52,99%	52,99%	52,99%	52,99%
	<i>Produit</i>	<i>Produit</i>	<i>Produit</i>	<i>Produit</i>	<i>Produit</i>	<i>Produit</i>
Taxe d'habitation	354 204 €	368 060 €		5 823 €	7 857 €	5 065 €
Taxe foncière (bâti)	301 970 €	313 694 €	558 310 €	585 820 €	625 723 €	658 896 €
Taxe foncière (non bâti)	29 918 €	29 849 €	30 032 €	30 792 €	33 545 €	34 602 €
Versement coefficient correcteur	- €	- €	161 939 €	198 553 €	212 077 €	223 319 €
<b>Total produit 3 taxes</b>	<b>686 091 €</b>	<b>711 604 €</b>	<b>750 281 €</b>	<b>820 988 €</b>	<b>879 203 €</b>	<b>921 883 €</b>

<b>Autres taxes et dotations</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Allocations compensatrices TH	16 743 €	20 770 €	- €	24 156 €	- €	- €
Allocations compensatrices TF	4 984 €	5 008 €	5 265 €	5 803 €	5 884 €	6 068 €
Attribution de compensation (CCPO)	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	190 000 €	190 000 €
DGF	81 821 €	78 429 €	70 174 €	60 774 €	61 794 €	63 466 €
DSR	22 867 €	23 467 €	23 919 €	24 211 €	28 234 €	31 543 €
DSC (dotation solidarité com. - CCPO)	- €	- €	- €	- €	9 172 €	46 731 €
FNGIR	6 356 €	6 356 €	6 356 €	6 356 €	6 356 €	6 356 €
Taxes sur les pylones	19 424 €	20 344 €	20 808 €	21 352 €	22 400 €	24 592 €
FCTVA Fonctionnement	2 220 €	4 368 €	2 556 €	2 480 €	4 471 €	3 753 €
Taxe additionnelles droits de mutation	72 082 €	77 272 €	84 340 €	99 960 €	99 138 €	69 903 €
<b>Total autres taxes</b>	<b>326 497 €</b>	<b>336 014 €</b>	<b>313 418 €</b>	<b>345 092 €</b>	<b>427 449 €</b>	<b>442 413 €</b>



<b>Dotations Investissements</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FCTVA Investissement	46 820 €	90 024 €	20 849 €	33 723 €	28 891 €	51 569 €
Taxe d'aménagement	94 629 €	55 786 €	110 721 €	221 093 €	204 813 €	126 205 €
<b>Total</b>	<b>141 449 €</b>	<b>145 810 €</b>	<b>131 571 €</b>	<b>254 816 €</b>	<b>233 704 €</b>	<b>177 774 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 154 037 €</b>	<b>1 193 427 €</b>	<b>1 195 270 €</b>	<b>1 420 896 €</b>	<b>1 540 355 €</b>	<b>1 542 070 €</b>
<b>FPIC</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FPIC reversé par la commune	48 639 €	48 335 €	51 225 €	50 643 €	49 102 €	41 551 €

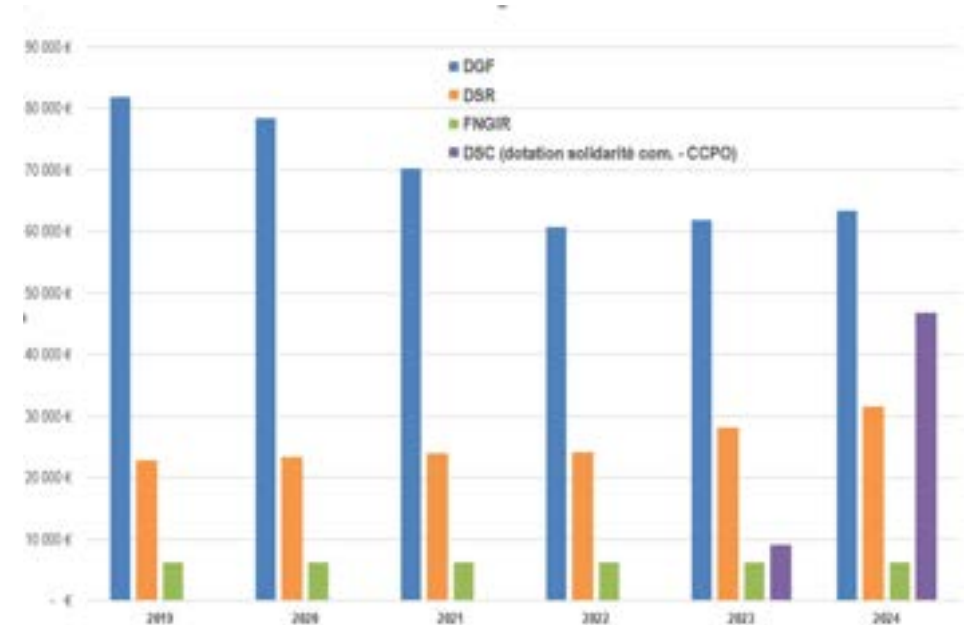
## EVOLUTION des DOTATIONS d'ETAT

- Dotation globale de fonctionnement - DGF
- Dotation de solidarité rurale - DSR
- Fond national de garantie individuelle des ressources communales – FNGIR
- Dotation de solidarité communautaire - DSC

La DGF a légèrement augmenté en 2024 de même que la DSR.

Une forte dotation DSC a été concédée par la CCPO pour 2024

Néanmoins, un doute sur l'évolution subsiste pour 2025



## 5. LES REALISATIONS 2024 :

Les dépenses d'investissement principales intégrées sur l'année 2024 :

- Rénovation énergétique de l'école et mise en conformité sécurité et accessibilité ~900k€
- Début travaux enfouissement rue de la Fonderie ~50k€
- Travaux de réparation divers sur les bâtiments communaux ~42k€ (incluant les travaux de réparation suite inondation épicerie ~13k€)
- Début travaux de parking derrière l'école phase 2 ~40k€
- Véhicule pour les services techniques ~26k€
- Etude pour réhabilitation toiture salle des fêtes et panneaux photovoltaïques ~17k€
- Réfection chemin et travaux prévention intempéries au parc des Pachottes ~14k€
- Création d'un puits au stade et aménagement arrosage ~13k€
- Sonorisation église et salle des fêtes ~10k€
- Vidéo projection salle des Familles et de l'Ecureuil ~6k€
- Caméras de vidéosurveillance ~5k€
- Radars pédagogiques ~3k€
- Installation table de ping pong à l'école ~4k€
- Plantations au verger communal ~4k€
- Mobilier divers ~7k€
- Four cantine ~5k€
- Armoire frigo cantine ~3k€
- Filtre PFAS cantine ~3k€
- Machine à glaçon, Percolateur, friteuse, machine à hot dog ~4k€
- Chapiteaux pliants ~5k€
- Poubelles de tri pour les salles ~2k€
- Etude système chauffage pôle enfance ~3k€
- Remise aux normes garde corps cantine ~2k€
- Logiciel de gestion de salle ~2k€
- Rénovation sol jeu au parc des Pachottes ~2k€
- Remplacement décennal des extincteurs ~2k€
- Illuminations de Noël ~3k€

## 6. LES ORIENTATIONS pour 2025

Les éléments du contexte national ou réglementaire pris en compte pour la construction du budget prévisionnel de fonctionnement 2025 sont les suivants :

- Une incertitude sur le coût de l'énergie
- Une augmentation des charges de personnels et frais assimilés de 4% pour prendre en compte notamment la hausse du taux de cotisation retraites et l'augmentation des garanties de maintien de salaire
- L'augmentation des bases fiscales selon les hypothèses présentées plus haut

Les décisions locales suivantes ont été prise en compte pour la construction du budget prévisionnel de fonctionnement 2025 :

- Une baisse des consommations énergétiques liés aux passages LED et travaux de rénovation énergétique
- Le maintien du niveau de fiscalité pour ce qui est des taux communaux
- Une attribution de solidarité communautaire CCPO divisée par 2

Concernant le budget d'investissement, un reste à réaliser de 159k€ a été pris en compte correspondant aux dépenses déjà engagées pour :

- la fin de modification du PLU,
- les dernières factures de rénovation énergétique de l'école
- la fin des travaux de parking derrière l'école
- la fin de l'enfouissement rue de la Fonderie
- les travaux de raccordement rue Sainte Marguerite
- la MOE et les missions de contrôleur technique pour la réhabilitation de la toiture de la salle des fêtes

Ont aussi été intégrées aux dépenses déjà engagées, le remboursement non encore réalisé du trop perçu de taxe d'aménagement (76k€) et le remboursement de subvention d'aide à la construction à l'Etat (42k€) concernant le projet initial Sainte Marguerite incluant le bâtiment de la Cure finalement non validé.

En parallèle un reste à réaliser de 413k€ a été pris en compte pour les recettes d'investissement liées aux subventions accordées mais non encore versées pour la rénovation énergétique de l'école.

Une nouvelle priorisation des projets a été réalisée lors de la commission Finances du 8 Janvier 2025 permettant la mise à jour du plan pluriannuel d'investissement.

Les subventions validées suivantes ont été intégrées au budget prévisionnel d'investissement :

- Subvention pour vidéosurveillance 20k€

D'autres demandes de subventions ont été et seront faites en 2025, sans certitude d'obtention, aucun montant n'a été intégré dans les recettes. C'est le cas notamment de la DSIL pour la Ferme d'un montant de 420k€ qui dans tous les cas ne sera pas perçue en 2025.

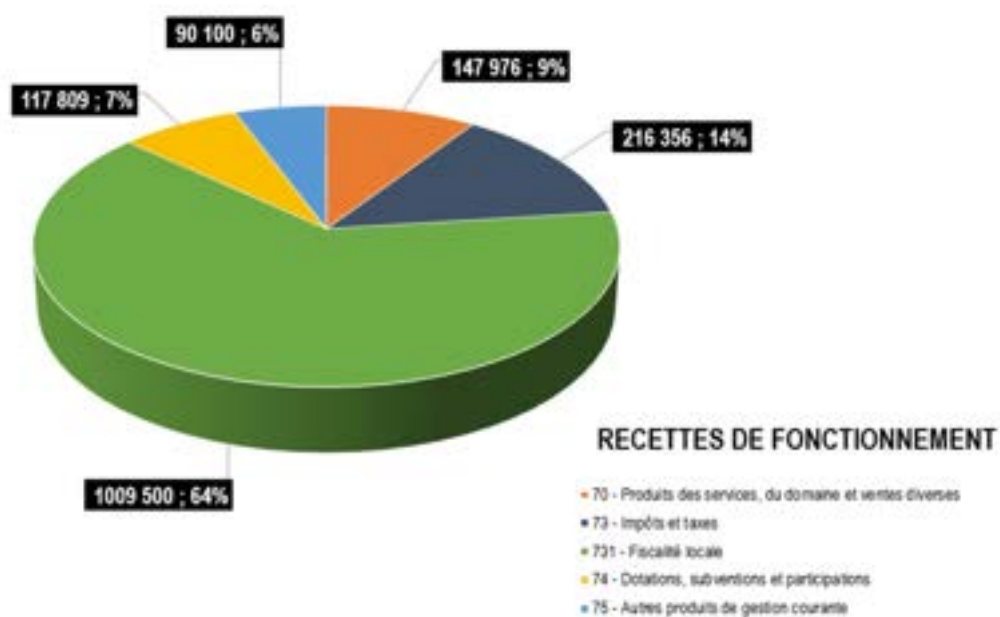
## 7. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2025

L'équilibre global du budget prévisionnel 2025 proposé est le suivant :

Fonctionnement	<b>Dépenses de fonctionnement</b> <b>1 510 370 €</b> <i>Dont charges à caractère général : 601 900 €</i> <i>Dont charges de personnel : 632 300 €</i> <i>Dont autres charges de gestion courante : 182 200 €</i>	<b>Recettes de fonctionnement</b> <b>1 581 741€</b> <i>Dont impôts et taxes : 147 976 €</i> <i>Dont fiscalité locale : 1 009 500 €</i> <i>Dont dotations : 117 809 €</i> <i>Dont produit des services : 133 740 €</i> <i>Dont autres produits de gestion courante : 90 100 €</i>
	<b>Transfert à la section investissement</b> <b>1 363 555 €</b>	<b>Fond de roulement</b> <b>1 292 184 €</b>
Investissement	<b>Solde execution section invest. 829 029 €</b>	<b>Dotations, fonds div. et réserves 815 179 €</b>
	<b>Remb. subvention état et TA Ste Marguerite 117 900 €</b>	<b>Subventions 412 660 €</b>
	<b>Remboursement capital de la dette 26 591 €</b>	
	<b>Reste à réaliser 158 809 €</b>	<b>Autofinancement</b> <b>1 363 555 €</b>
	<b>Dépenses d'investissement</b> <b>1 459 055 €</b>	

### 7.1 RECETTES de FONCTIONNEMENT 2025

L'enveloppe de **recettes** de fonctionnement proposée est la suivante :



Ne figure pas dans ce diagramme l'**excédent antérieur reporté de 1 292 183 €**

**La totalité des recettes proposée s'élève ainsi à 2 873 924 €**

**Montant proposé hors report excédent : 1 581 741 €**

➤ **Les contributions directes de la fiscalité locale - Montant proposé : 1 009 500 €**

Ce montant prend en compte l'évolution des bases fiscales.

Il est par contre proposé la reconduction des taux de 2024 pour la fiscalité directe locale :

Taxe foncière taux de **25,90** composée du taux communal 14.87 + taux départemental en compensation de la taxe d'habitation 11.03

Taxe sur le foncier non bâti : taux de **52.99**

➤ **Les impôts et taxes - Montant proposé : 216 356 €**

Ce montant intègre l'attribution de compensation CCPO maintenue à 190 000€, une dotation de solidarité communautaire à la baisse autour de 20 000€ et un maintien du FNGIR.

➤ **Les produits de l'exploitation de la commune - Montant proposé : 147 976 €**

Ce montant prend en compte une approche prudente sur la fréquentation cantine, garderie et du centre de loisirs

➤ **Les dotations et participations - Montant proposé : 117 809 €**

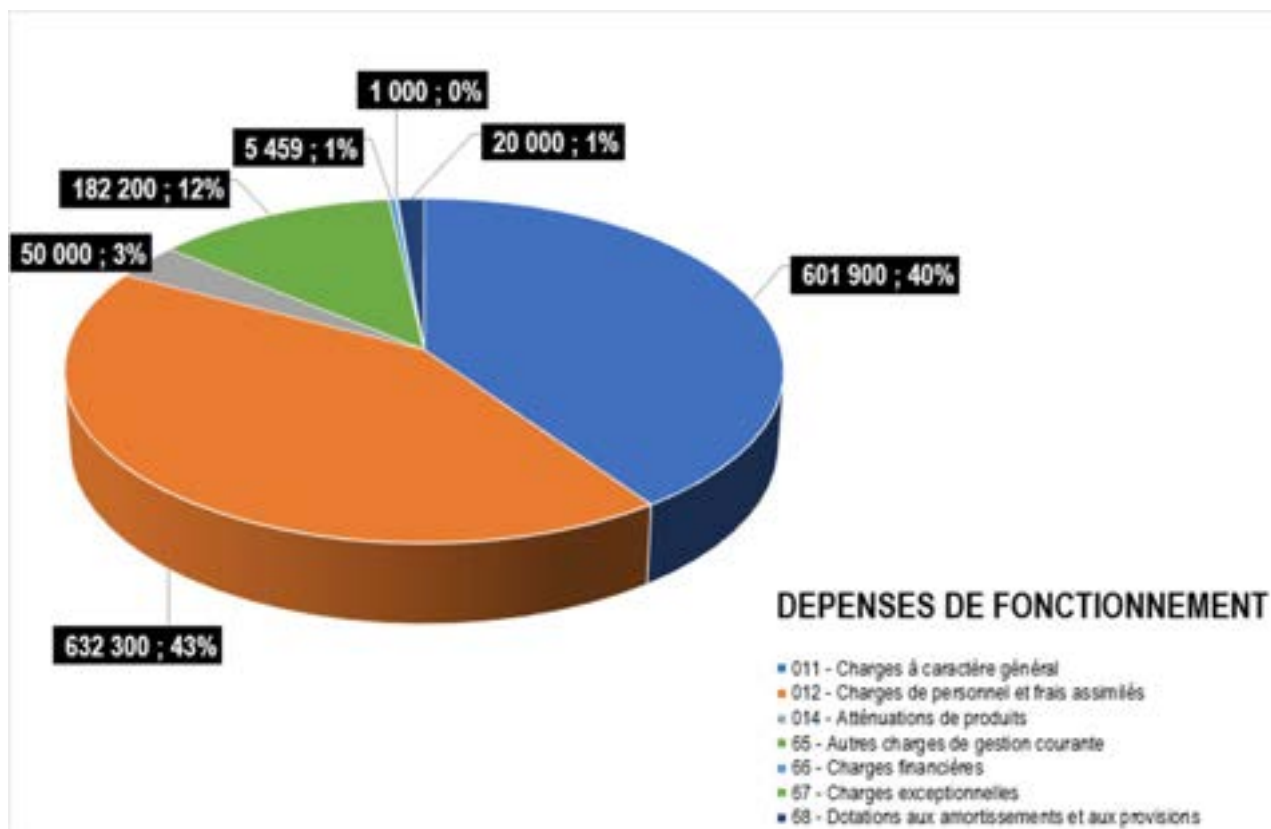
Ce montant intègre un maintien de la DGF et DSR et dotation de la CAF estimée à 20 000€

➤ **Les autres produits de gestion courante - Montant proposé : 90 100 €**

Ce montant prend en compte une approche prudente sur les revenus des immeubles et locations de salles.

## 7.2 DEPENSES de FONCTIONNEMENT 2025

Les **dépenses** de fonctionnement proposées pour 2025 sont les suivantes :



Ne sont pas compris dans ce diagramme les opérations d'ordre (17 511€) et le virement à l'investissement (1 363 555 €)

**Les dépenses totales de fonctionnement proposées s'élèvent à 2 873 924 €**

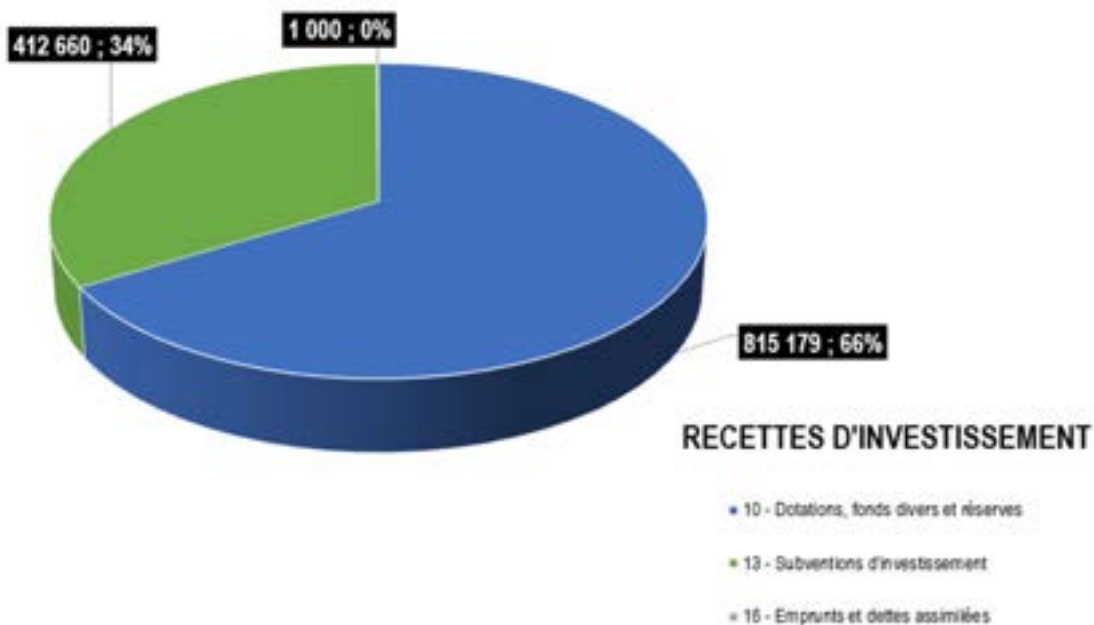
**Montant proposé hors opérations d'ordre et virement à l'investissement : 1 503 267 €**

- **Les charges à caractère général - Montant proposé : 601 900 €**
- **Les charges de personnel - Montant proposé : 632 300 €**
- **Les atténuations de produits - Montant proposé : 50 000 €**
- **Les autres charges de gestion courante - Montant proposé : 182 200 €**
- **Les charges financières - Montant proposé : 5 459 €**
- **Les charges exceptionnelles - Montant proposé : 1 000 €**
- **Les dotations aux amortissements et aux provisions - Montant proposé : 20 000 €**

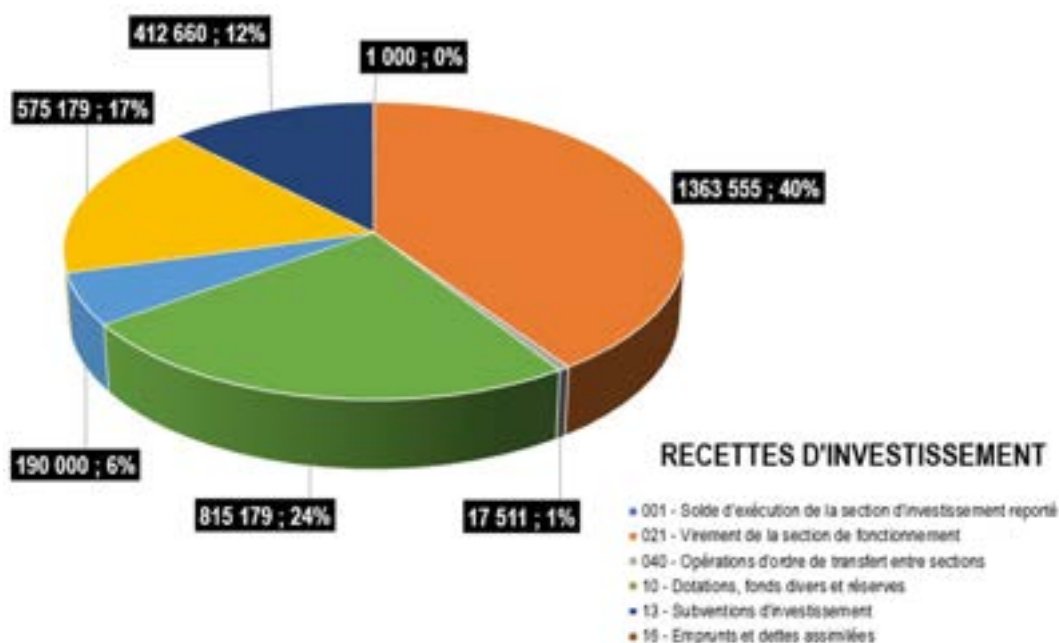
Selon les hypothèses mentionnées plus haut

### 7.3 RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

L'enveloppe de **recettes** d'investissement proposée est la suivante (hors solde d'exécution de la section d'investissement reporté, virement de la section de fonctionnement et opérations d'ordre) :



Les recettes d'investissement proposées sont les suivantes en incluant le virement de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre :



La principale ressource de l'investissement est le virement de la section fonctionnement malgré un niveau de subvention d'investissement validée à venir sur 2025 très élevé encore.

La totalité des recettes d'investissement proposée s'élève à 2 609 903 €

**Montant proposé de virement de la section de fonctionnement : 1 363 555 €**

➤ **Les dotations et fonds divers - Montant proposé : 815 179 €**

Les dotations, fonds divers et réserves représentent 815 179€ correspondant à :

- Une récupération FCTVA estimée à 190 000€
- Une taxe d'aménagement abordée prudemment à 50 000€
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 575 179€

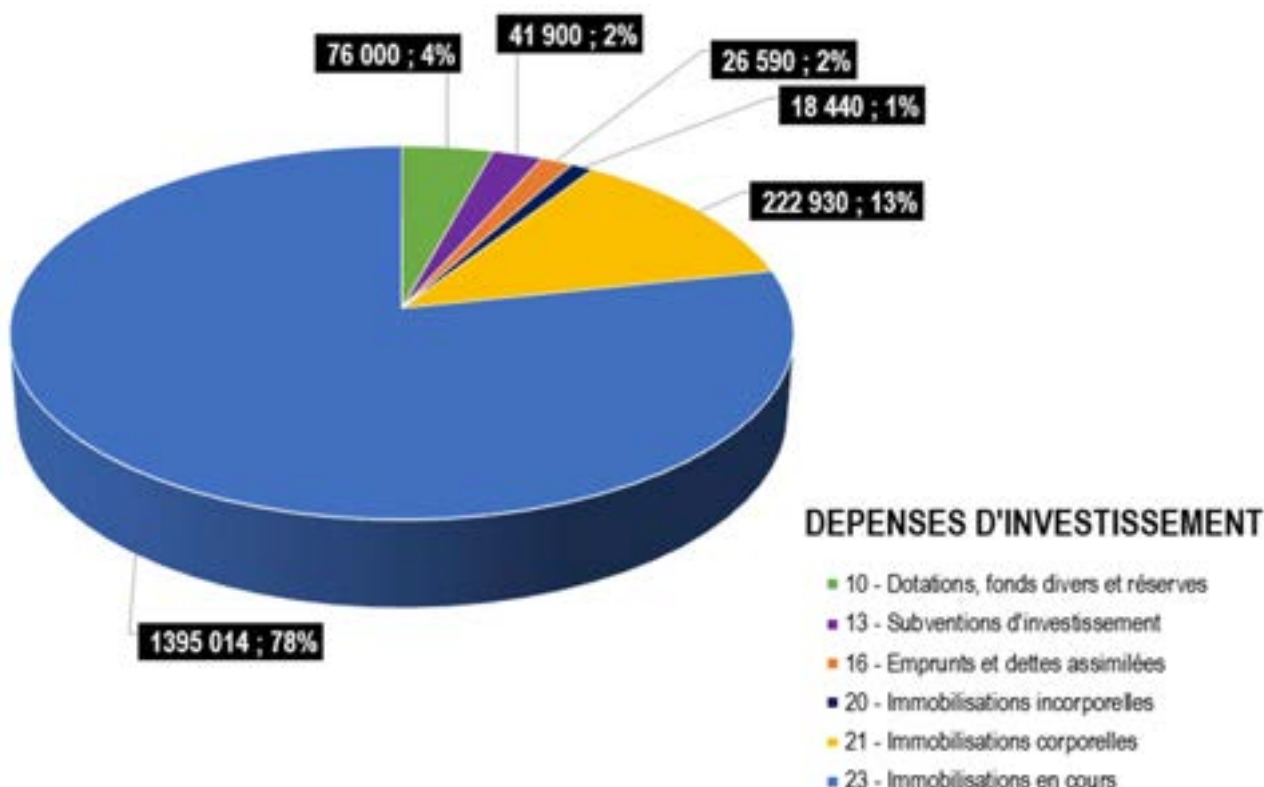
➤ **Les subventions d'investissement - Montant proposé : 412 660 €**

Par mesure de prudence, ce montant n'intègre pas la subvention conventionnée avec l'Etat de 420k€ pour la réhabilitation du bâtiment de la Ferme mais en attente de validation formelle de cette subvention DSIL

### 7.4 DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Les **dépenses réelles** d'investissement proposées hors solde d'exécution de la section d'investissement de 829 029€ sont les suivantes. Ces dépenses incluent

- un reste à réaliser de 158 809 €
- un remboursements de subventions 41 900€ et un montant de taxe d'aménagement de 76 000€ à rembourser en dotations, fonds et réserves en lien avec le projet initial Sainte Marguerite
- un remboursement de capital de prêt de 26 591€



Le solde d'exécution d'investissement reporté de 2024 étant négatif (829 029€) est affecté aux dépenses d'investissement.

**Les dépenses totales d'investissement proposées incluant le solde d'exécution d'investissement de 2024 s'élèvent à 2 609 903 €**



**Montant total proposé hors solde d'exécution 2024 s'élève à : 1 780 874 €**

- **Le reste à réaliser : 158 809 €**
- **Les immobilisations incorporelles - Montant proposé : 18 440 € dont 1 440€ de reste à réaliser**
- **Les immobilisations corporelles - Montant proposé : 222 930 € dont 51 788€ de reste à réaliser**
- **Les immobilisations en cours - Montant proposé : 1 395 014 € dont 105 581€ de reste à réaliser**
- **Les subventions d'investissement (remboursement) - Montant proposé : 41 900 € (voir plus haut)**
- **Les dotations, fonds divers et réserves (remboursement) - Montant proposé : 76 000 € (voir plus haut)**
- **Les emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital) - Montant proposé : 26 591 €**

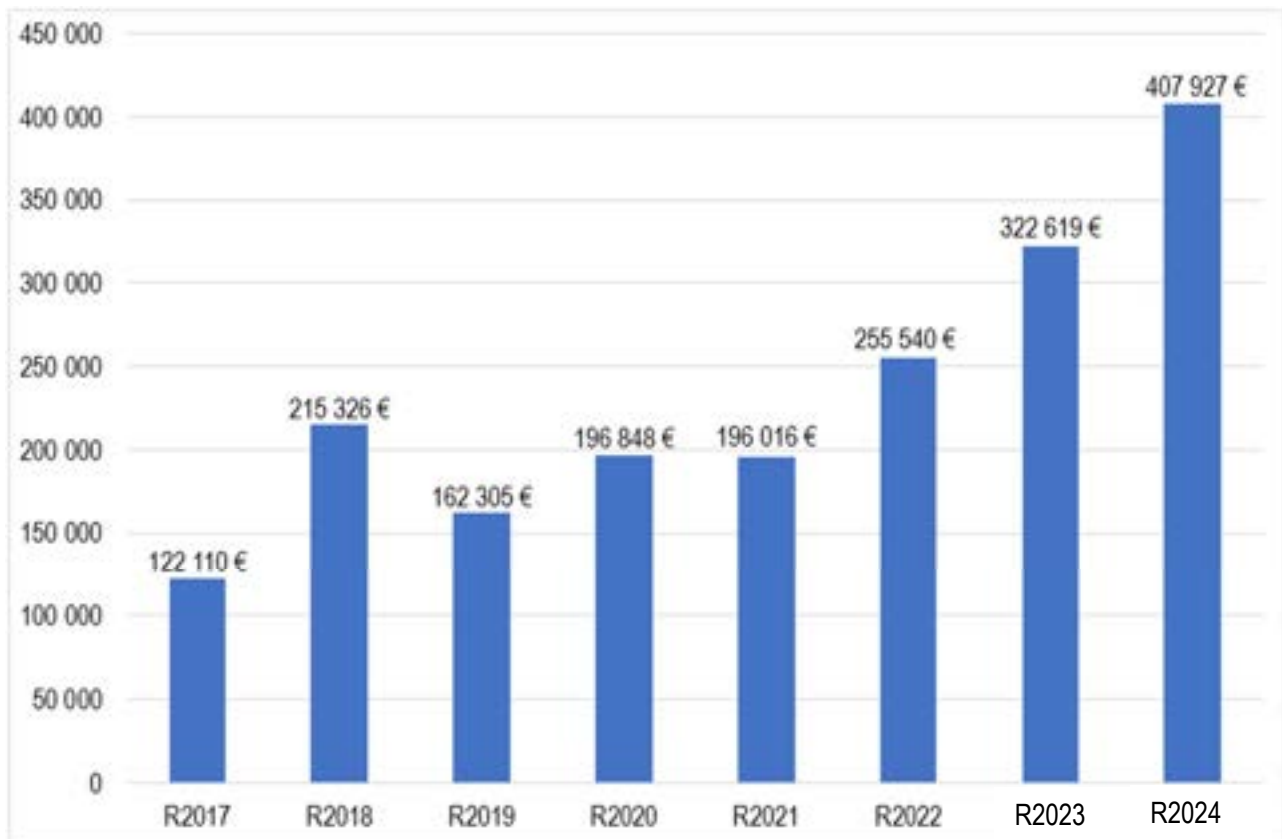
De nombreux projets sont annoncés dans les nouvelles dépenses d'investissement proposées pour le budget 2025 en complément du reste à réaliser

Parmi ceux-ci :

Les travaux de réhabilitation de la toiture de la salle des fêtes avec panneaux photovoltaïques  
Les études et début de travaux pour la réhabilitation du bâtiment de la Ferme pour créer une salle de sport et transférer la médiathèque  
La rénovation des jeux d'enfants et installation d'agrès sportifs au parc des Pachottes  
L'installation d'une pergola au pôle enfance  
La construction d'un local technique pour les agents au stade  
Réhabilitation city parc et création d'un jeu de boules au stade  
L'extension du cimetière  
Un véhicule pour les services techniques  
La poursuite du verger avec panneaux pédagogiques  
Des travaux pour régulation chauffage Pole Enfance et Salle de l'Inverse  
Une étude réseau pluvial de l'école,  
Une palissade entre la cour d'école et le nouveau parking  
Ainsi que de nombreux petits investissements de service (bancs, baignoires, bancs, baignoires et ganivelles pour le parc, sentier pont de l'oie et à l'étang, poubelles de tri, frigo et meuble de cuisine pour la mairie, passage LED bureaux de la mairie, appareil photo chasse pour les dépôts sauvages, panneaux de signalisation, percolateur et trancheuse, verres ecocup, autolaveuse salle des fêtes, tableau elec pôle enfance...).

Ces projets sont finançables sur fonds propres (en dehors de l'exécution de l'ensemble des travaux de réhabilitation de la Ferme des Pachottes) mais s'étaleront dans le temps en fonction des possibilités de subventions, du temps d'étude et de préparation nécessaire à leur réalisation. Concernant la réhabilitation de la Ferme des Pachottes, il est inclus sur 2025 : 175k€ de frais d'études et de Maitrise d'œuvre et 586 433k€ de travaux d'exécution. La commune étant très peu endettée, un emprunt sera étudié sur 2025 pour mise en œuvre 2026 en fonction des subventions obtenues pour la réalisation des travaux complets de réhabilitation du bâtiment de la Ferme.

L'excédent annuel de fonctionnement depuis 2017 est le suivant :



On observe la génération d'un excédent croissant depuis 2021 permettant d'accélérer les investissements. En moyenne l'excédent se situe autour de 300 000 € sur la période.

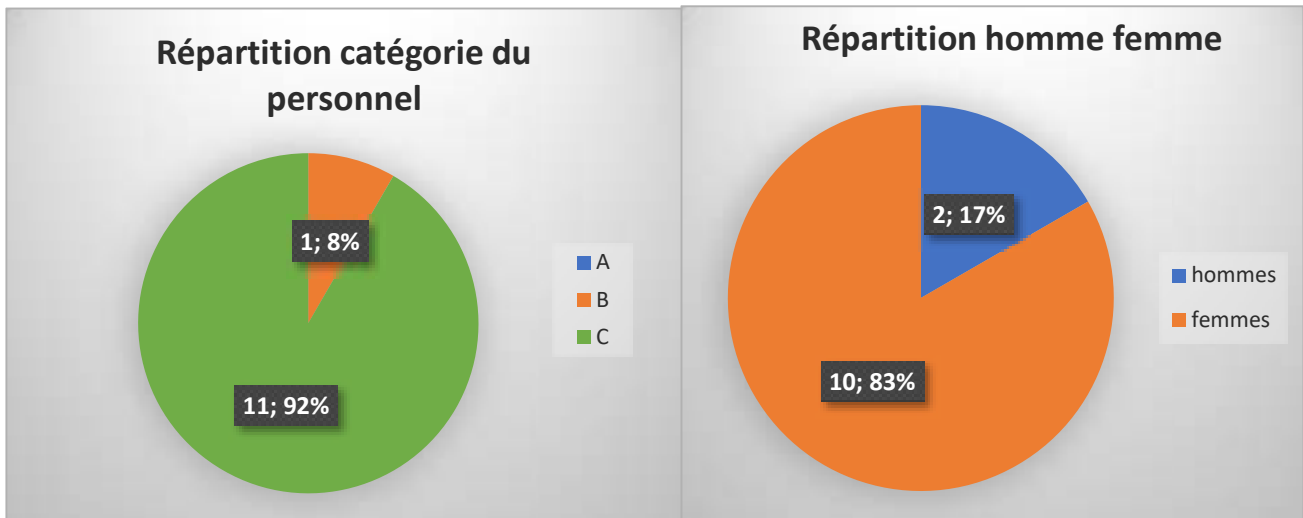
Le détail du budget prévisionnel 2025 proposé est le suivant :

	R2021	R2022	R2023	B2024	R2024	B2025
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 955 988</b>	<b>1 332 621</b>	<b>1 498 264</b>	<b>-</b>	<b>1 867 362</b>	<b>-</b>
<b>Dépense</b>	<b>1 117 044</b>	<b>1 201 690</b>	<b>1 302 559</b>	<b>2 954 459</b>	<b>1 306 802</b>	<b>2 873 924</b>
011 - Charges à caractère général	350 183	422 756	481 190	579 629	473 765	601 900
012 - Charges de personnel et frais assimilés	547 758	555 455	579 786	661 000	590 526	632 300
014 - Atténuations de produits	51 225	50 643	49 102	55 000	41 551	50 000
023 - Virement à la section d'investissement	12 438	-	-	1 430 692	-	1 363 555
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	138 073	10 317	12 569	35 650	21 917	17 511
65 - Autres charges de gestion courante	145 787	153 353	167 102	176 000	169 675	182 200
66 - Charges financières	8 910	8 091	7 244	6 367	6 367	5 459
67 - Charges exceptionnelles	8 131	-	2 908	1 500	383	1 000
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	327	1 075	2 659	8 621	2 617	20 000
<b>Recette</b>	<b>3 073 032</b>	<b>2 534 312</b>	<b>2 800 823</b>	<b>2 954 459</b>	<b>3 174 164</b>	<b>2 873 924</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	894 197	1 077 081	1 175 645	1 459 435	1 459 435	1 292 183
013 - Atténuations de charges	21 970	24 582	21 134	5 000	18 053	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	-	-
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	128 067	141 397	161 578	133 740	177 558	147 976
73 - Impôts et taxes	972 130	118 861	205 528	196 356	243 087	216 356
731 - Fiscalité locale	865 774	944 785	1 000 740	965 500	1 026 871	1 009 500
74 - Dotations, subventions et participations	119 054	132 307	121 511	114 328	127 428	117 809
75 - Autres produits de gestion courante	66 667	92 155	101 847	80 100	118 082	90 100
76 - Produits financiers	2	2	3	-	4	-
77 - Produits exceptionnels	5 169	3 140	12 837	-	3 646	-

	R2022	R2023	B2024	R2024	B2025
<b>Investissement</b>	<b>- 61 545</b>	<b>24 230</b>	<b>- 0</b>	<b>854 402</b>	<b>-</b>
<b>Dépense</b>	<b>384 910</b>	<b>476 540</b>	<b>2 060 577</b>	<b>1 239 845</b>	<b>2 609 903</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	13 132	61 545	-	-	829 029
020 - Dépenses imprévues (investissement)	-	-	-	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	76 000
13 - Subventions d'investissement	-	6 731	41 900	1 149	41 900
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 958	24 805	27 000	25 682	26 590
20 - Immobilisations incorporelles	3 280	24 220	86 000	6 276	18 440
204 - Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	344 539	310 358	405 346	226 615	222 930
23 - Immobilisations en cours	-	48 881	1 436 320	980 122	1 395 014
<b>Recette</b>	<b>323 365</b>	<b>500 770</b>	<b>2 060 577</b>	<b>385 443</b>	<b>2 609 903</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	-	-	25 373	25 373	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	1 430 692	-	1 363 555
024 - Produits de cessions	-	-	-	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 317	12 569	35 650	21 917	17 511
10 - Dotations, fonds divers et réserves	267 948	389 537	110 368	216 413	815 179
13 - Subventions d'investissement	45 100	98 664	457 525	121 741	412 660
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	970	-	1 000

## 8. LES EVOLUTIONS du PERSONNEL COMMUNAL



A noter cette année la création d'un poste d'adjoint du patrimoine.

<b>Administrative</b>	Rédacteur Catégorie B	1	Temps complet 35h
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C	1	Temps non complet 29h
	Adjoint administratif Catégorie C	1	Temps non complet 28h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	1	Temps complet 35h
<b>Médico-sociale</b>	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C	1	Temps partiel 28h
<b>Culturelle</b>	Adjoint du patrimoine Catégorie C	1	Temps non complet 28h
<b>Technique</b>	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	1	Temps complet 28h
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	3	Temps complet 35h
<b>Enfance/école/ scolaire</b>	Adjoint technique Catégorie C	1	Temps non complet 19h
	Adjoint technique Catégorie C	1	Temps complet 35h